Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 2 juin 2025 / H030

AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE

Au cours de sa réunion du 20 mai 2025, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné la demande d'accès à des sources administratives :

Demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par :

- **l'Insee vers Direction du Service National et de la Jeunesse du Ministère des Armées – données des journées de la citoyenneté**

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

Le président de la commission
Jean-Christophe Sciberras

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin 1951 à des données relatives aux Journées Défense et Citoyenneté (« JDC ») détenues par le Ministère des Armées

1. Service demandeur

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) du ministère de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique

2. Organisme détenteur des données demandées

Ministère des Armées – Direction du Service National et de la Jeunesse

3. Nature des données demandées

Bases de données individuelles détaillées relatives aux Journées Défense et Citoyenneté (JDC), comprenant en particulier :
– traits d'identité du participant (lieu et pays de naissance, sexe, nationalité et adresse) et identifiant individuel ;
– ensemble des données détaillées aux tests (score pour la compréhension, score lexical et score pour la vitesse de lecture) ;
– variable synthétique des 3 scores obtenus en lecture ;
– date de la JDC effectuée.
La demande porte sur les millésimes 2016 à 2022.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

L'objectif général est d'apporter un éclairage sur l'insertion professionnelle des jeunes selon leur degré de maîtrise des fondamentaux, en ciblant en particulier les jeunes en situation d'illettrisme. Pour cela, il est proposé, dans un premier temps, de mener une expérimentation sur la faisabilité d'études localisées liant non maîtrise de la lecture telle qu'évaluée lors des JDC et insertion professionnelle des jeunes. Les traitements visent ainsi à évaluer le pouvoir explicatif des données issues des bases Journées Défense et Citoyenneté pour éclairer la situation des jeunes sur le marché du travail (salarié). Suite à cette expérimentation, la mise à disposition de nouveaux millésimes (tant du côté des JDC que de la BTS) permettrait de gagner en profondeur temporelle et de travailler en évolution. Le format de mise à disposition des matériaux permettant de réaliser des études localisées sera à préciser en fonction des résultats de l'expérimentation.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Il s'agit d'évaluer la pertinence de l'utilisation de la source JDC pour mesurer l'impact de la non maîtrise des compétences en lecture (proxy des situations d'illettrisme) sur l'insertion professionnelle des jeunes. Cette analyse est rendue possible par l'appariement des bases JDC avec la Base Tous salariés (BTS) via le code statistique non signifiant (CSNS).
En fonction de la « CSNSisation » des sources statistiques, d'autres appariements pourraient être envisagés afin de compléter les analyses menées sur la partie salariée du marché du travail (par exemple, avec la Base Non salariés ou avec les bases France Travail des demandeurs d'emploi).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Le ministère des Armées et le ministère de l'Éducation nationale collaborent pour organiser les Journées Défense et Citoyenneté (JDC). Les tests de maîtrise de la langue sont conçus par le ministère de l'Éducation nationale et visent à dépister les jeunes en difficulté de lecture. Les données à l'issue des JDC sont transmises par le ministère des Armées à la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) qui réalise un bilan annuel permettant notamment d'évaluer la situation des jeunes en matière d'illettrisme (cf. « *Journée défense et citoyenneté 2023 : un jeune Français sur vingt en situation d'illettrisme* », note d'information n°24.32 d'août 2024). L'intérêt des traitements proposés repose sur la possibilité d'apparier les bases JDC avec d'autres sources statistiques disponibles à l'Insee afin d'apporter un éclairage plus fin sur la question de l'insertion professionnelle des jeunes selon les scores obtenus aux tests (en zoomant en particulier sur les jeunes considérés comme en situation d'illettrisme).

7. Périodicité de la transmission

Pour la phase d'expérimentation, la livraison porte sur les bases JDC 2016 à 2022 (bases appariées

avec la BTS 2022). Si l'expérimentation est concluante, il est souhaité une livraison annuelle à partir de la base JDC 2023 (l'appariement sera alors réalisé sur la BTS correspondant au millésime le plus récent) afin d'alimenter un investissement méthodologique éclairant la thématique de l'illettrisme.

Le service producteur cédant a été informé en amont de la demande.